

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

## SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20250407-DEL\_25\_03\_15-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02.04.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

### OBJET DE LA DELIBERATION n° 25-03-15

### SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPAL - EXERCICE 2025

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Maurice JEAN, Séverine GUILLOT, Olivier LAUBRON, Laëticia NICOLAS, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET.

**Absents :** M Thibaud RICHARD, excusé.  
Mrs Alessandro POZZO, Laurent QUEYTAN.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement ou plusieurs équipements.

Puis il expose ce qui suit :

Des projets d'aménagement de la commune peuvent prétendre à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon qui a reconduit une participation financière d'un montant de 10.870 € pour l'exercice 2025 afin de financer les opérations d'équipement de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante et d'approuver le plan de financement :

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	SUBVENTIONS						AUTO- FINANCEMENT	%
		Subventions Etat, Région et Département	%	FONDS DE CONCOURS CCPAL	%	TOTAL AIDES	%		
AIRE MULTIMODALE	214.000,00 €	125.840,80 €	58,80 %	10 870,00 €	5,08 %	136.710,80 €	63,88 %	77.289,20 €	36,12 %
<b>TOTAL</b>	<b>214.000,00 €</b>	<b>125.840,80 €</b>	<b>58,80 %</b>	<b>10 870,00 €</b>	<b>5,08 %</b>	<b>136.710,80 €</b>	<b>63,88 %</b>	<b>77.289,20 €</b>	<b>36,12 %</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ADOpte** le projet et le plan de financement des travaux précités ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon pour les travaux précités pour un montant total de 10.870 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
**Lucien AUBERT**



La secrétaire de séance,  
**Muriel PONTET**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned to the right of the text 'La secrétaire de séance, Muriel PONTET'.